

DÉLIBÉRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE DE TOURISME BUGEY SUD GRAND COLOMBIER DU 18 DECEMBRE 2025

Délibération n°: D-2025-27

Le 18 décembre 2025 à 18h00, le comité directeur, légalement convoqué, s'est réuni en séance à la Mairie de Saint-Germain-les-Paroisses, sous la Présidence de M. Régis CASTIN.

Nombre de Membres :

En exercice : 20
Présents : 6
Votants : 6

Date de convocation : le 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Denis MARTIN-BARBAZ

Collèges des représentants de la Communauté de communes

Présents

CASTIN Régis
GUILLAND Marc
ROCHE Jean
CLUZEL Annie

Excusés

GODET Pauline
PONCY Daniel
ROPELE Jean-Pierre
SERPOL Robert
BAL Serge

Absents

VERGAIN Thierry
MEURIAU Annie
GUITTET Thierry

Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme

Présents

MARTIN-BARBAZ Denis
PELLISSIER Michel

Excusés

BERTHELET Cyril
TETAZ Nicolas
PERRET Alain
DESMOUCELLES Laura
BELLEMIN Christophe
CHAPELAN Rémi

Invité : Alicia BOUCHARDY, adjointe de direction de l'Office de Tourisme Bugéy Sud Grand Colombier

Objet : nouveaux produits boutique OT

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Directeur doit informer le Comité de Direction, à chaque séance, des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties (délibération n° D-2016-03 en date du 26 octobre 2016 complétée par les délibérations n° D-2017-25 en date du 28 février 2017 et D-2020-89 du 03 décembre 2020).

Produit / prestation	Prix de vente HT	Prix de vente TTC
Folie Verte - savon menthe - ortie	4,17 €	5,00 €
Folie Verte - savon mandarine	4,17 €	5,00 €
Folie Verte - savon orange	4,17 €	5,00 €
Folie Verte - savon exfoliant	4,17 €	5,00 €
Folie Verte - savon amande calendula	4,17 €	5,00 €
Folie Verte - crème pour les mains	10,00 €	12,00 €
Folie Verte - baume à lèvres	5,00 €	6,00 €
Folie Verte - lait pour le corps	15,83 €	19,00 €
Manga - Tome 1 - Belles Balades Editions	7,49 €	7,90 €
Manga - Tome 2 - Belles Balades Editions	7,49 €	7,90 €
Brasserie du Grand Colombier - Limonade citron	2,84 €	3,00 €
Brasserie du Grand Colombier - Bière Blanche 33 cl	2,92 €	3,50 €
Brasserie du Grand Colombier - Bière Ambrée 33 cl	2,92 €	3,50 €
Brasserie du Grand Colombier - Bière Blonde 33 cl	2,92 €	3,50 €
Distillerie du Bugey - Le Min'tz	20,83 €	25,00 €
Maison Neufcoeur - sachet trio bonbons fondants 250gr	8,92 €	10,70 €
Maison Neufcoeur - sachet bonbons fondants chartreuse 150gr	5,83 €	7,00 €
Maison Neufcoeur - sachet bonbons fondants cassis 150gr	5,83 €	7,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité de direction à l'unanimité :

- **VALIDE** les acquisitions de produits et leurs prix,
- **AUTORISE** la Directrice à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, ledit jour 18 décembre 2025 au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire le 19 décembre 2025 après dépôt en sous-préfecture

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de l'acte, le 19 décembre 2025.

Le Président, Régis CASTIN



DÉLIBÉRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE DE TOURISME BUGEY SUD GRAND COLOMBIER DU 18 DECEMBRE 2025

Délibération n°: D-2025-28

Le 18 décembre 2025 à 18h00, le comité directeur, légalement convoqué, s'est réuni en séance à la Mairie de Saint-Germain-les-Paroisses, sous la Présidence de M. Régis CASTIN.

Nombre de Membres :

En exercice : 20
Présents : 6
Votants : 6

Date de convocation : le 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Denis MARTIN-BARBAZ

Collèges des représentants de la Communauté de communes

Présents

CASTIN Régis
GUILLAND Marc
ROCHE Jean
CLUZEL Annie

Excusés

GODET Pauline
PONCY Daniel
ROPELE Jean-Pierre
SERPOL Robert
BAL Serge

Absents

VERGAIN Thierry
MEURIAU Annie
GUITTET Thierry

Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme

Présents

MARTIN-BARBAZ Denis
PELISSIER Michel

Excusés

BERTHELET Cyril
TETAZ Nicolas
PERRET Alain
DESMOUCELLES Laura
BELLEMIN Christophe
CHAPELAN Rémi

Invité : Alicia BOUCHARDY, adjointe de direction de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier

Objet : Déblocage de 25 % des crédits d'investissement

VU le Code du Tourisme et notamment les dispositions relatives aux offices de tourisme constitués en Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ;

VU le statut de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier, adopté par la Communauté de Communes Bugey Sud, déterminant l'organisation, les compétences et les instances de gouvernance de l'EPIC ;

VU la délibération D-2025-08 concernant le vote du budget primitif voté pour l'exercice 2025 ;

VU les programmes d'investissement prévus pour l'année 2026.

Considérant que la mise en œuvre des projets d'investissement nécessite l'engagement anticipé d'une partie des crédits afin de lancer les procédures, études et consultations correspondantes ;

Considérant que le déblocage de 25 % des crédits d'investissement permet d'assurer la continuité des opérations inscrites au budget et d'en garantir la réalisation dans les délais ;

Considérant que les crédits ouverts sont strictement compris dans les enveloppes votées au budget primitif et ne requièrent pas de décision modificative.

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

D'autoriser le déblocage de 25 % des crédits d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2026.

Article 2 :

Les crédits ainsi débloqués seront affectés aux opérations suivantes :

- Compte 2051 « Immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires » : 125 € HT
- Compte 2181 « Installations générales, agencements, aménagements divers » : 875 € HT
- Compte 2182 « Véhicule » : 5 000 € HT
- Compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » : 2 450 € HT
- Compte 2184 « Mobilier » : 125 € HT

Total : 8 575 € HT

Article 3 :

La Directrice de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier est autorisée à engager les dépenses correspondantes, dans la limite des crédits débloqués et conformément aux règles en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Comité de direction à l'unanimité :

- **VALIDE** le déblocage de 25 % des crédits d'investissement de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier
- **AUTORISE** la Directrice à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, ledit jour 18 décembre 2025 au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire le 19 décembre 2025 après dépôt en sous-préfecture

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de l'acte, le 19 décembre 2025.

Le Président, Régis CASTIN



DÉLIBÉRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE DE TOURISME BUGÉY SUD GRAND COLOMBIER DU 18 DECEMBRE 2025

Délibération n°: D-2025-29

Le 18 décembre 2025 à 18h00, le comité directeur, légalement convoqué, s'est réuni en séance à la Mairie de Saint-Germain-les-Paroisses, sous la Présidence de M. Régis CASTIN.

Nombre de Membres :

En exercice : 20
Présents : 6
Votants : 6

Date de convocation : le 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Denis MARTIN-BARBAZ

Collèges des représentants de la Communauté de communes

Présents

CASTIN Régis
GUILLAND Marc
ROCHE Jean
CLUZEL Annie

Excusés

GODET Pauline
PONCY Daniel
ROPELE Jean-Pierre
SERPOL Robert
BAL Serge

Absents

VERGAIN Thierry
MEURIAU Annie
GUITTET Thierry

Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme

Présents

MARTIN-BARBAZ Denis
PELISSIER Michel

Excusés

BERTHELET Cyril
TETAZ Nicolas
PERRET Alain
DESMOUCELLES Laura
BELLEMIN Christophe
CHAPELAN Rémi

Invité : Alicia BOUCHARDY, adjointe de direction de l'Office de Tourisme Bugéy Sud Grand Colombier

Objet : participation de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier à la prise en charge de la complémentaire santé du directeur

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le statut du directeur de l'Office de Tourisme Bugey Sud, agent contractuel de droit public ;

Vu le décret n°2024-678 du 4 juillet 2024 relatif à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Considérant que l'employeur public peut participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents contractuels de droit public ;

Considérant l'intérêt d'assurer au directeur une protection sociale adéquate et l'attractivité du poste ;

Considérant les crédits inscrits au budget de l'Office de Tourisme Bugey Sud ;

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Bénéficiaire

La présente délibération s'applique exclusivement au Directeur de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier, agent contractuel de droit public.

Article 2 : Objet de la participation

L'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier décide de participer au financement de la complémentaire santé souscrite par le Directeur.

Article 3 : Taux de participation

La prise en charge est fixée à 50 % du montant de la cotisation mensuelle de la complémentaire santé du directeur, dans la limite d'un contrat responsable ou d'un contrat d'un niveau équivalent.

Article 4 : Modalités de versement

La participation de l'Office de Tourisme est :

- versée mensuellement sur le bulletin de salaire du directeur,
- sur présentation préalable d'un justificatif de paiement de la cotisation,
- et conditionnée à la fourniture annuelle d'une attestation de l'organisme complémentaire.

Article 5 : Entrée en vigueur

La présente délibération prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Elle s'applique aux cotisations versées à partir de cette date.

Après en avoir délibéré, le Comité de direction à l'unanimité :

- **VALIDE** la prise en charge de la complémentaire santé au Directeur à hauteur de 50 % du montant de ses cotisations à partir du 1^{er} janvier 2026
- **AUTORISE** la Directrice à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, ledit jour 18 décembre 2025 au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire le 19 décembre 2025 après dépôt en sous-préfecture

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de l'acte, le 19 décembre 2025.

Le Président, Régis CASTIN



DÉLIBÉRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE DE TOURISME BUGEY SUD GRAND COLOMBIER DU 18 DÉCEMBRE 2025

Délibération n°: D-2025-30
(annule et remplace D2016-21)

Le 18 décembre 2025 à 18h00, le comité directeur, légalement convoqué, s'est réuni en séance à la Mairie de Saint-Germain-les-Paroisses, sous la Présidence de M. Régis CASTIN.

Nombre de Membres :

En exercice : 20
Présents : 6
Votants : 6

Date de convocation : le 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Denis MARTIN-BARBAZ

Collèges des représentants de la Communauté de communes

Présents

CASTIN Régis
GUILLAND Marc
ROCHE Jean
CLUZEL Annie

Excusés

GODET Pauline
PONCY Daniel
ROPELE Jean-Pierre
SERPOL Robert
BAL Serge

Absents

VERGAIN Thierry
MEURIAU Annie
GUITTET Thierry

Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme

Présents

MARTIN-BARBAZ Denis
PELISSIER Michel

Excusés

BERTHELET Cyril
TETAZ Nicolas
PERRET Alain
DESMOUCELLES Laura
BELLEMIN Christophe
CHAPELAN Rémi

Invité : Alicia BOUCHARDY, adjointe de direction de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier

Objet : tarification groupes scolaires 2026

M. le Président rappelle que les tarifs des prestations à destination des groupes scolaires n'ont pas évolués depuis 2016. A partir du 1^{er} janvier 2026, il est ainsi, proposé de faire évoluer les tarifs de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier comme suit :

Visites guidées groupes scolaires (à partir du 1 ^{er} janvier 2026)	Tarif HT	Tarif TTC
Visite guidée de ville pour cycle 3, collège ou lycée	4,16 € par élève	5,00 € par élève
Visite guidée thématique pour cycle 3, collège ou lycée	6,66 € par élève	8,00 € par élève
Accompagnateurs	Gratuit	Gratuit
Prestation pour les élèves de cycle 2 (CP-CE1-CE2) sur demande uniquement. En cas de création ou d'adaptation de contenus sur-mesure, forfait de 3,00 € TTC supplémentaires facturé par élève en plus du tarif individuel de 5,00 € TTC, soit un total de 8,00 € TTC par élève.		

Après en avoir délibéré, le Comité de direction à l'unanimité :

- **VALIDE** les modifications de la tarification des visites guidées groupes scolaires dès le 1^{er} janvier 2026 telle que proposée,
- **AUTORISE** la Directrice à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, ledit jour 18 décembre 2025 au
registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire le 19 décembre 2025
après dépôt en sous-préfecture

Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de l'acte, le 19 décembre 2025.

Le Président, Régis Castin



DÉLIBÉRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE DE TOURISME BUGEY SUD GRAND COLOMBIER DU 18 DÉCEMBRE 2025

Délibération n°: D-2025-31
(annule et remplace D2024-25)

Le 18 décembre 2025 à 18h00, le comité directeur, légalement convoqué, s'est réuni en séance à la Mairie de Saint-Germain-les-Paroisses, sous la Présidence de M. Régis CASTIN.

Nombre de Membres :

En exercice : 20
Présents : 6
Votants : 6

Date de convocation : le 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Denis MARTIN-BARBAZ

Collèges des représentants de la Communauté de communes

Présents

CASTIN Régis
GUILLAND Marc
ROCHE Jean
CLUZEL Annie

Excusés

GODET Pauline
PONCY Daniel
ROPELE Jean-Pierre
SERPOL Robert
BAL Serge

Absents

VERGAIN Thierry
MEURIAU Annie
GUITTET Thierry

Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme

Présents

MARTIN-BARBAZ Denis
PELLISSIER Michel

Excusés

BERTHELET Cyril
TETAZ Nicolas
PERRET Alain
DESMOUCELLES Laura
BELLEMIN Christophe
CHAPELAN Rémi

Invité : Alicia BOUCHARDY, adjointe de direction de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier

Objet : tarification des visites guidées individuelles dès le 1^{er} janvier 2026

A partir du 1^{er} janvier 2026, M. le Président propose de faire évoluer les tarifs des visites guidées de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier à destination des individuels comme suit :

Visites guidées individuelles	Tarifs <i>valables dès le 1^{er} janvier 2026</i>
Sac aventure « Lupa et la prophétie des Ombres » Sac aventure « Le Voyage de Gédéon »	14 € TTC / sac
Visites « incontournables » Visites « frissons » Visites « gourmandes » Visites « famille » (hors prestations à 2 voix) Visites « nature » (hors prestations à 2 voix)	Adulte (dès 18 ans) : 10,00 € TTC 10-17 ans : 6,00 € TTC Moins de 10 ans : gratuit
Visites de Culoz + Château de Montveran	Adulte (dès 12 ans) : 15,00 € TTC Moins de 12 ans : gratuit
HistoireS de RésistanceS Prestation de 3h00	Adulte (dès 18 ans) : 15,00 € TTC 10-17 ans : 6,00 € Moins de 10 ans : gratuit
Ateliers ludiques spécial famille	TU dès 6 ans : 6,00 € TTC / personne

Après en avoir délibéré, le Comité de direction à l'unanimité :

- **VALIDE** les modifications de la tarification des visites guidées individuelles dès le 1^{er} janvier 2026 telle que proposée,
- **AUTORISE** la Directrice à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, ledit jour 18 décembre 2025 au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire le 19 décembre 2025 après dépôt en sous-préfecture

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de l'acte, le 19 décembre 2025.

Le Président, Régis Castin



DÉLIBÉRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE DE TOURISME BUGEY SUD GRAND COLOMBIER DU 18 DÉCEMBRE 2025

Délibération n°: D-2025-32

Le 18 décembre 2025 à 18h00, le comité directeur, légalement convoqué, s'est réuni en séance à la Mairie de Saint-Germain-les-Paroisses, sous la Présidence de M. Régis CASTIN.

Nombre de Membres :

En exercice : 20
Présents : 6
Votants : 6

Date de convocation : le 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Denis MARTIN-BARBAZ

Collèges des représentants de la Communauté de communes

Présents

CASTIN Régis
GUILLAND Marc
ROCHE Jean
CLUZEL Annie

Excusés

GODET Pauline
PONCY Daniel
ROPELE Jean-Pierre
SERPOL Robert
BAL Serge

Absents

VERGAIN Thierry
MEURIAU Annie
GUITTET Thierry

Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme

Présents

MARTIN-BARBAZ Denis
PELISSIER Michel

Excusés

BERTHELET Cyril
TETAZ Nicolas
PERRET Alain
DESMOUCELLES Laura
BELLEMIN Christophe
CHAPELAN Rémi

Invité : Alicia BOUCHARDY, adjointe de direction de l'Office de Tourisme Bugéy Sud Grand Colombier

Objet : Délégation de signature à la Directrice pour les opérations de rattachement et d'attachement des écritures de fin d'exercice

Vu le Code du Tourisme ;

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier ;

Vu les nécessités de gestion liées à la clôture de l'exercice budgétaire ;

Considérant l'importance d'assurer la continuité du service et la fiabilité des comptes ;

Considérant que les opérations de rattachement et d'attachement des charges et produits relèvent de la gestion courante ;

DÉLIBÈRE :

Article 1 - Il est accordé à Madame la Directrice de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier une délégation de signature pour l'ensemble des opérations relatives aux rattachements et attachements comptables nécessaires aux écritures de fin d'exercice.

Article 2 - Dans ce cadre, la Directrice est autorisée à valider, viser et signer toutes les pièces comptables afférentes, avec justification ultérieure auprès du Comité de direction, notamment lors de la présentation des comptes de clôture.

Article 3 - Les documents et pièces justificatives liés à ces opérations seront transmis ou mis à disposition du Comité de Direction pour information ou contrôle, a posteriori.

Article 4 - La présente délibération prend effet immédiatement et sera notifiée aux services compétents.

Après en avoir délibéré, le Comité de direction à l'unanimité :

- **VALIDE** la délégation de signature à la Directrice pour les opérations de rattachement et d'attachement des écritures de fin d'exercice de l'Office de Tourisme,
- **AUTORISE** la Directrice à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, ledit jour 18 décembre 2025 au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire le 19 décembre 2025 après dépôt en sous-préfecture

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de l'acte, le 19 décembre 2025.

Le Président, Régis Castin

